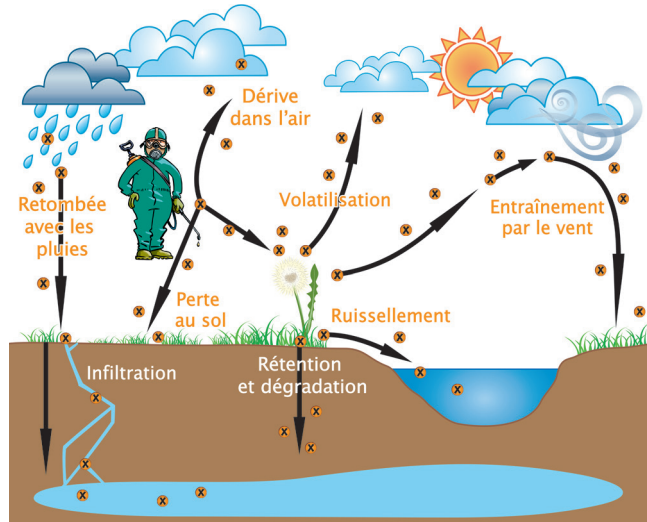


LES DANGERS DES PESTICIDES

Des pesticides dans notre environnement

Lors d'une pulvérisation, une grande partie du produit se disperse dans notre environnement : volatilisation dans l'air, ruissellement vers les cours d'eau ou infiltration dans le sol et les nappes phréatiques...



Les pesticides et la santé

La diffusion de pesticides dans notre environnement peut avoir de **dramatiques conséquences sur la santé** : baisse de la fertilité, maladies neurologiques et nombreux cancers.

Les pesticides et la biodiversité

Ces produits extrêmement nocifs agissent sur l'ensemble du spectre du vivant : bactéries, champignons, plantes, insectes, mammifères...

Outre la destruction de leurs cibles, les pesticides éliminent aussi les prédateurs (rapaces, coccinelles), **les pollinisateurs** (abeilles, bourdons...), **les insectes détritvres** (lombrics, cloportes...), **les insectes proies** et **de nombreuses plantes** servant de gîte et de couvert (coquelicot, bleuet...).



QUE DIT LA LOI ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé¹ interdit l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des lieux de promenades...



L'usage et la détention de ces substances toxiques sera totalement interdite pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019

Le non-respect des conditions d'utilisation des pesticides est une **infraction pénale, pouvant être punie de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende**.

Cette peine est une sanction maximale et est modulée par le juge en fonction des circonstances de commission de l'infraction.²

1 - Loi Labbé de 2014, renforcée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015.

2 - Article L.253-17 du code rural et de la pêche maritime

Source : www.ecophyto-pro.fr/n/la-loi-mode-d-emploi-faq-sur-la-loi-labbe/

Découvrez de nombreuses informations sur le jardinage au naturel et les brochures déjà éditées par Loiret Nature Environnement sur www.loiret-nature-environnement.org

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
Loiret Nature Environnement
64, route d'Olivet - 45100 Orléans
Tél. : 02 38 56 90 64 - mail : asso@lne45.org

Avec le soutien financier de:

Loiret
Nature
Environnement



Établissement public du ministère chargé du développement durable



LES BONS GESTES À ADOPTER !

L'évolution des pratiques demandant plus de temps aux jardiniers et agents municipaux, aidez-les en désherbant manuellement devant chez vous !

Désherbez sans produits chimiques

La binette, la serfouette, le sarcloir, le couteau à désherber, le pic-bine, sont autant d'**outils qui vous permettront de désherber** sans produits chimiques vos massifs, vos allées et vos trottoirs.



Récupérez votre eau chaude de cuisson et versez-la sur les plantes à éliminer, ce choc thermique provoquera la mort de la partie aérienne des végétaux ciblés.



Un **balayage régulier** des caniveaux et des pieds de murs vous permettra également de retirer la matière organique et les graines qui viendraient s'y accumuler.

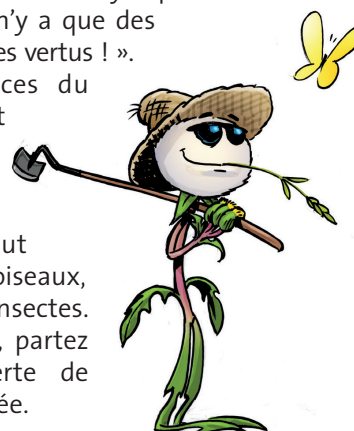


La charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Depuis 2006 dans le Loiret, Loiret Nature Environnement et la FREDON Centre-Val de Loire accompagnent les collectivités vers la suppression de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics et encouragent l'acceptation des plantes spontanées et les pratiques alternatives.

Changez de regard et acceptez les herbes folles !

Binez de votre vocabulaire l'expression « **mauvaises herbes** » et rappelez-vous : « Il n'y a pas de mauvaises herbes, il n'y a que des plantes dont on a oublié les vertus ! ». Celles-ci sont indicatrices du climat, de la nature et de la qualité du sol, comestibles en salade, en soupe ou en confiture, médicinales, ou tout simplement utiles aux oiseaux, aux papillons et aux insectes. Au lieu de les éradiquer, partez plutôt à la redécouverte de cette végétation spontanée.



Le purin d'ortie

Dilué, il peut être utilisé comme engrais (1kg pour 10L, dilué à 20% avec de l'eau) ou répulsif (1kg pour 20L, dilué à 10%), mais pur il agira comme un désherbant naturel.



Appuyez-vous sur les végétaux

Avec l'accord de votre mairie, le semis de mélanges de graines de fleurs locales, mellifères, ornementales ou sauvages **le long de votre mur ou de votre clôture, permettra d'égayer votre trottoir tout en limitant la corvée de désherbage.**

Sur une surface meuble, il suffit de décompacter légèrement le sol, l'apport de terre n'étant pas toujours nécessaire, avant de semer sur une largeur de 10 centimètres. Certains semis de graines de plantes à faible enracinement peuvent même trouver place dans les fentes entre votre mur et un revêtement imperméable (asphalte, béton...).



Des **plantes couvre-sol** peuvent également être installées en pied de murs ou de clôture, évitant les passages à la tondeuse ou au rotofil dans ces zones difficiles d'accès.



*Votre commune n'utilise plus de pesticides sur la voirie.
L'utilisation de produits sur le domaine public par les particuliers n'est pas autorisée.*
Agissez avec votre commune pour la protection de l'environnement et de votre santé.
Aidez les agents municipaux en désherbant sans produit chimique.